

COLLOQUE DU RESEAU FINANCES LOCALES

« LA REFORME FISCALE REBAT-ELLE LES CARTES DU FINANCEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE LOCALE ? »

MERCREDI 27 NOVEMBRE 2019

Salle Solférino, Caisse des Dépôts, 15, quai Anatole France, 75007

Accueil : 9 h

Mot d'accueil : **Charles Eric Lemaignen**, Président du Réseau Finances Locales, Vice-président de l'AdCF / **9 h 30**

SEQUENCE 1 : FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : IMPOT LOCAL OU NATIONAL ? **9 h 45 -11 h 30**

Les ressources issues de la fiscalité locale jouent actuellement un rôle essentiel dans le financement des services publics offerts par les collectivités locales. La suppression programmée de la taxe d'habitation sur les résidences principales invite à revoir ce modèle. Selon le choix qui sera fait pour les ressources de remplacement de la TH supprimée et leur niveau d'affectation, le lien fiscal avec le territoire, les efforts engagés par les collectivités pour le développer pourront s'en trouver profondément modifiés. En outre, les nouvelles recettes seront-elles adaptées à des profils territoriaux nécessairement très diversifiés ? Le financement des services publics par les contribuables pourrait-il évoluer vers un financement par les usagers ? Les modifications en cours relèveraient-elles d'un pilotage national de l'impôt local ?

Introduction : **Patrick Le Lidec** (Chargé de recherches CNRS, Centre d'études européennes de Sciences Po)

Table ronde : **Matthieu Chtioui** (Doctorant, laboratoire Economix) « Fiscalité et croissance des entreprises » projet de recherche du Réseau Finances Locales, **François Ecalle** (Président de FIPECO), **Claire Guidi** (Chef du service des études économiques FFB), **Olivier Roussarie*** (CA Grand Châtellerault)

SEQUENCE 2 : L'IMPOT FONCIER AU CENTRE DU JEU, QUELLES PERSPECTIVES ?

11 h 45 -13 h 00

Avec la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la taxe foncière sur les propriétés bâties devient un élément central de la fiscalité directe locale. De nouveaux enjeux se dessinent-ils pour et avec cet impôt ? La fiscalité locale résidentielle a-t-elle vocation à se spécialiser en se concentrant sur un seul type de contribuables ? Pour les ménages, comme pour les entreprises également soumises à cet impôt, se posera la question du payeur final de la taxe : s'agit-il du propriétaire du bien foncier, de l'usager exploitant ou, éventuellement, du consommateur des biens produits ? Par ailleurs la décision, inscrite au projet de loi de finances pour 2020, de poursuivre la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation a vocation à redonner du sens à l'impôt foncier. Le dispositif de révision des locaux commerciaux mis en place par l'administration fiscale privilégie la valeur locative. Quels sont les avantages de cette assiette ? Valeur locative, valeur vénale, le débat est-il encore d'actualité ?

Introduction : **Alain Trannoy** (Directeur d'études, EHESS / Aix-Marseille Université)

Table ronde : **Marie-Laure Breuillé** (Chercheuse en économie, INRA Dijon), **Brice Fabre** (Economiste, Institut des Politiques Publiques), **Christelle Gaucher** (Communauté d'agglomération Pays Basque), **Martin Wolf** (Chargé d'études, Institut Paris Région)

Conclusion matinée : **Nicolas Portier** (Délégué général, AdCF)

Déjeuner sur place

Présentation initiative HESAM Université (Hautes Ecoles Sorbonne Arts et Métiers) « 1 000 doctorants pour les territoires »

14 h30

SEQUENCE 3 : CONNAITRE ET MAITRISER LE COUT DES SERVICES PUBLICS

14 h45 -17h00

Les contraintes financières qui pèsent sur les budgets locaux incitent les collectivités locales à la recherche de postes d'économies et à des actions plus efficientes. Sur quels outils s'appuyer pour améliorer la connaissance, et le pilotage des politiques publiques au niveau local ? La question de la gratuité revient fréquemment dans les débats : outil de gestion, choix politique ou simple effet de mode ? Le cas du transport public est emblématique. La connaissance du coût des services publics constitue un point de passage obligé pour rationaliser les dépenses qu'ils occasionnent et adapter leurs modes de financement.

Introduction : Céline Du Boys* (Professeure, Université d'Aix-Marseille) / **Charles-Eric Lemaignen** (Président du Réseau Finances Locales)

Sonia Guelton (Professeure, Ecole d'Urbanisme de Paris, Lab'urba) :

La gratuité dans les transports publics (projet du programme de recherche du Réseau Finances Locales)

Thomas Rougier, Raphael Menelon (Observatoire des finances et de la gestion publique locale) :

Présentation d'une expérimentation sur l'analyse des coûts dans le secteur de l'enseignement

Charles Guené (Sénateur de la Haute-Marne) :

L'évaluation des charges des collectivités locales en Italie : quels enseignements ?

Clôture : Matthieu Leprince (Vice-président du Réseau Finances Locales, Professeur, Université de Brest, AMURE)

Inscription gratuite (mais obligatoire) à l'adresse :

<https://forms.gle/RAgiHEL2Wh5oL6jV8>

Renseignements auprès de Claire Delpech (AdCF) et/ou de Françoise Navarre (Lab'urba)

c.delpech@adcf.asso.fr

navarre@u-pec.fr

Créé en 2013, le Réseau Finances Locales propose de regrouper des chercheurs et des représentants de collectivités afin de soutenir et de développer une activité pluridisciplinaire de production de connaissances dans le domaine des finances locales. Il s'est donné comme vocation d'encourager les initiatives partenariales de recherche-action et d'être un centre de ressources, en mutualisant des données, études, publications. Actuellement, le Réseau soutient un programme de recherche portant sur l'investissement public local et son financement, faisant suite à un appel à manifestation d'intérêt lancé en 2018 en direction des chercheurs et des collectivités. Le prochain appel à manifestation d'intérêt est prévu pour le printemps 2020.

Le Réseau Finances Locales est co-présidé par **Charles-Eric Lemaignen**, Vice-président de l'AdCF et **Matthieu Leprince** Université de Brest. Il est animé par **Claire Delpech**, AdCF et **Françoise Navarre** Lab'urba.

